



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DE RECRUTEMENT

Ministère de l'Action et des Comptes Publics
Direction Générale des Finances Publiques
Département des Vosges

AVIS
de recrutement au titre de l'année 2018
d'un agent technique des Finances publiques

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 9 novembre 2018, est organisé, au titre de l'année 2018, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques (département des Vosges).

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - aptitude physique : avoir un état de santé qui permet d'exercer effectivement les fonctions pour lesquelles on est candidat ;
 - jouir de ses droits civiques ;
 - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
 - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : 1.

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **28 décembre 2018.**

III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

L'agent de services communs sera chargé des activités suivantes :

Activité principale :

* travaux d'entretien et de maintenance : concernant en priorité l'électricité (des compétences en plomberie, serrurerie, peinture, téléphonie sont également appréciées), les espaces verts, trottoirs le long des bâtiments, parkings (dénivellement, feuilles mortes...);

* travaux de manutention : déménagements, montage, démontage de mobilier, matériel, chargement et déchargement d'archives, de documents à pilonner, dans le cadre des restructurations de postes ou de sites.

* soutien logistique : la gestion quotidienne du courrier de masse (collecte et dépôt à la Poste, aux sites d' Epinal, tri et distribution aux services, affranchissement et mise sous plis, utilisation de machines, envois de colis via un logiciel, réception, contrôle et distribution des livraisons, gestion des envois des moyens de paiement (chèques, titres interbancaires de paiement, mensualisation...) à destination des centres d'encaissement spécialisés, utilisation de l'outil informatique (messagerie, site web ressources humaines...).

Activité secondaire :

* gestion des accès du site rue Docteur Laflotte à Epinal en cas de besoin (en l'absence du gardien concierge).

Ces fonctions sont à exercer à la direction départementale des Finances publiques des Vosges, 25 rue Antoine Hurault à Epinal au sein d'une équipe ou en individuel suivant les missions sur site ou à l'extérieur : la bonne volonté, le bon sens, savoir s'organiser, rendre compte, un bon relationnel ainsi que la discrétion sont des qualités qui permettent de réussir dans ces fonctions.

IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats pourront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction départementale des Finances publiques des Vosges pour constituer leur dossier de candidature
Tél : 03 29 69 25 25 (standard) - mél : ddfip88.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (*carte nationale d'identité recto/verso, passeport...*) ;
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16^{ème} anniversaire et la veille de leur 25^{ème} anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- les justificatifs nécessaires à l'exercice de la fonction : photocopie du permis de conduire (permis de conduire B valide conseillé) et des habilitations professionnelles (habilitation électrique souhaitable).

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques de Belfort est fixée au **19 novembre 2018**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction départementale des Finances publiques des Vosges est fixée au **7 décembre 2018**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS
BUREAU RH-2A PÔLE C
64-70 ALLÉE DE BERCY
75574 PARIS CEDEX 12

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
dans le département des Vosges**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2018 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2018 d'un recrutement sans concours d'un agent technique des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département des Vosges :

M. Alain SOLARY, Administrateur des Finances publiques, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Vosges ;

M. Michel GUILLO, Inspecteur principal des Finances publiques, Responsable de la Division ressources humaines de la Direction départementale des Finances publiques des Vosges ;

Mme Isabelle ALGEYER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Division budget immobilier logistique de la Direction départementale des Finances publiques des Vosges ;

M. Eric DELBO, Inspecteur des Finances publiques, Chef du Service budget Immobilier logistique de la Direction départementale des Finances publiques des Vosges ;

Mme Karine PARIS, Conseillère entreprises, Pôle Emploi Epinal.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Alain SOLARY, Administrateur des Finances Publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Vosges.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 19 novembre 2018.

Fait à Paris, le 16 novembre 2018

Pour le directeur général et par délégation
l'Administrateur des Finances publiques adjoint,

Olivier PARISOT